Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_120-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

Absent (s) excusé(s) : Franck LÉNA
Secrétaire : Mme Cécile BERGER

Date de la convocation	17 Septembre 2026
Date de l'affichage	18 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2026_120 **Convention de partenariat « Ville partenaire du don de sang » entre la Commune de Guidel, l'Établissement français du sang Bretagne et l'Association pour le don de sang bénévole de Guidel**

Rapporteur : A. Ramirez

Dans le cadre de sa mission de collecte de produits sanguins et afin de répondre aux besoins en sang et en plasma, l'Établissement français du sang (EFS) développe des partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux afin de favoriser la visibilité du don et la mobilisation des donneurs.

La commune de Guidel, l'Établissement français du sang Bretagne et l'Association pour le don de sang bénévole (ADSB) de Guidel souhaitent ainsi formaliser leur partenariat à travers la convention « Ville partenaire du don de sang ».

Cette convention poursuit un objectif commun : favoriser et augmenter la participation des habitants de Guidel au don de sang et de plasma.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la date à laquelle elle devient exécutoire. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_120-DE

Dans ce cadre, la commune s'engage, à titre gracieux, notamment à :

- mettre à disposition une salle adaptée à l'organisation des collectes de sang, notamment la salle de Kerprat, selon les besoins de l'EFS et les disponibilités des lieux ;
- contribuer à la communication autour des collectes par l'intermédiaire de ses différents supports : panneaux d'affichage, site Internet, réseaux sociaux, journal municipal et communication interne ;
- permettre l'installation d'une signalétique annonçant les collectes ;
- relayer une information pérenne sur le don de sang et de plasma ;
- permettre, selon les possibilités et la pertinence des événements, la promotion du don de sang lors de manifestations locales organisées par la Commune ;
- favoriser les liens entre l'ADSB et les partenaires locaux ;
- permettre aux agents communaux de s'absenter une heure sur leur temps de travail afin de donner leur sang lors d'une collecte organisée à Guidel ;
- apposer un panneau ou la mention « Ville partenaire du don de sang » à l'entrée de la commune ;
- désigner au sein des services municipaux un référent « partenariat don du sang ».

De leur côté, l'EFS Bretagne et l'ADSB de Guidel s'engagent notamment à fournir et transmettre les supports de communication nécessaires, à valoriser le partenariat, à assurer la mise en place et le retrait de la signalétique liée aux collectes et à respecter les lieux et les règles de sécurité applicables aux espaces mis à leur disposition.

L'ensemble des engagements prévus par cette convention est réalisé à titre gracieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, jumelages et sports du 14 septembre 2026,

AUTORISE la signature de la convention de partenariat « Ville partenaire du don de sang » avec l'Etablissement français du sang Bretagne et l'association pour le don de sang bénévole de Guidel pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.